

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 901 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 septembre 1938

Numéro JO
n° 502 du 30/09/1938

Date du numéro
30 septembre 1938

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 24 juillet 1938 portant ouverture des crédits supplémentaires au budget de la Côte française des Somalis; 2° L'arrêté ministériel du 23 août 1938 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 1927 relatif au concours d'admission à l'Ecole nationale de la France d'outre-mer.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

H. DESCHAMPS.